

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021
N° CP-2021-8-14-9

14^{ème} Commission

Commission Agglomération de Mulhouse

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

POLITIQUE DU TOURISME SYMBIO : CONTRIBUTION 2021

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé de verser au SYMBIO la contribution de la CeA au titre de 2021, soit 18 393,55 € en fonctionnement et 47 600 € en investissement.

Le SYMBIO, syndicat mixte constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), la Région Grand Est et Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), a pour objet de gérer le patrimoine recueilli suite à la résiliation de la Délégation de Service Public (DSP) du Bioscope et de mener à bien un redéploiement du site, en phase avec les politiques des collectivités, respectueux du site et de son environnement et complémentaire avec l'Ecomusée d'Alsace.

Le SYMBIO est propriétaire de 55 ha, dont 24 ha sont mis à disposition par bail depuis 2014 à la société Aéroprince pour l'exploitation du Parc du Petit Prince. Il dispose également depuis 2019 :

- d'une emprise foncière complémentaire de 74 ha, issue de la liquidation de la SEM Ecomusée, sous la forme de baux emphytéotiques avec la Commune d'UNGERSHEIM,
- de l'ensemble hôtelier des Loges (exploité par Opéraprince).

Les statuts du syndicat prévoient, dans l'article 9, une participation aux frais de fonctionnement de 42 % pour la CeA, 42 % pour la Région Grand Est et 16 % pour Mulhouse Alsace Agglomération et, à l'article 8, l'intervention d'une convention entre le SYMBIO et ses membres pour régler la question des investissements.

Fonctionnement (cf. budget primitif en annexe)

Le budget de fonctionnement est quasi stable d'une année sur l'autre.

Les charges de fonctionnement 2021 s'élèvent à 147 717,96 €, dont principalement 45 400 € de charges à caractère général, 42 400 € de charges de personnel, 18 900 € de charges financières et 34 207,96 € de dotation aux amortissements.

L'exécution des dépenses du budget 2020 dégage un excédent de 46 303,78 €.

Les recettes principales (hors contributions des membres) sont les suivantes :

- location parking Ecomusée à Tryba pour 15 000 €,
- location terres aux agriculteurs pour 720 €,
- redevance pour la chasse pour 250,01 €,
- redevance pour la location des licences de boisson au Parc du Petit Prince pour 8 000 €,
- location du Parc du Petit Prince pour 24 000 €, de l'hôtel pour 2 000 € et de terrains pour l'Ecomusée pour 2 000 € ,
- remboursement de la taxe foncière des terrains loués par Aéroprince pour 5 640 €.

La participation des membres du SYMBIO prévue au budget primitif 2021 pour le fonctionnement général s'élève à 43 794,17 € et se répartit ainsi :

- Région Grand Est 42 % : 18 393,55 €
- Collectivité européenne d'Alsace 42 % : 18 393,55 €
- m2A 16 % : 7 007,07 €

Une enveloppe de 35 000 € a été inscrite au Budget primitif 2021.

Investissement (cf. budget primitif en annexe)

Le programme d'investissement 2021 du SYMBIO s'élève à 212 600,01 € :

- Emprunts : 45 400 €
- Frais d'études : 4 000 €
- Antivirus : 200 €
- Achat parcelles : 7 000 €
- Aménagement d'une aire de camping-car: 154 000 €
- Matériel de bureau et informatique : 2 000,01 €

Les recettes d'investissement (hors contributions des membres) sont composées du FCTVA pour 43 365,78 €, des amortissements pour 34 207,96 € et d'une opération d'ordre pour 1 170 €.

En conséquence, la participation des collectivités membres du SYMBIO s'élève à 113 333,33 €, soit la répartition suivante convenu entre les membres (après déduction de l'excédent de 20 522,94 €) :

- Région Grand Est 42% : 47 600 €
- Collectivité européenne d'Alsace 42% : 47 600 €
- Mulhouse Alsace Agglomération 16% : 18 133,33 €

L'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants ont été inscrits lors de la DM1 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prendre acte du versement au SYMBIO de la contribution de la CeA aux dépenses de fonctionnement 2021 pour un montant de 18 393,55 €, en application de l'article 9 des statuts de ce syndicat ; elle sera versée en une seule fois,
- de prélever les crédits correspondants sur l'opération P059O008 – chapitre : 65 – nature : 6561 – fonction : 633,
- d'attribuer un montant de 47 600 € au SYMBIO au titre de la contribution de la CeA aux dépenses d'investissement 2021. Cette dépense fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération, c'est-à-dire après réalisation de l'ensemble du programme d'investissement 2021 du syndicat,
- d'approuver la convention portant attribution de contributions d'investissement en faveur du SYMBIO, établie en application de l'article 8 des statuts de ce syndicat, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits correspondants sur l'opération P059O008 – chapitre : 204 – nature : 2041581 – fonction : 633.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY